

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	R : RÉSIDENCE								
	R-1 : Unifamiliale								
	R-2 : Bifamiliale et trifamiliale								
	R-3 : Multifamiliale								
	R-4 : Maison mobile								
	R-5 : Mixte								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Voisinage								
	C-2 : Quartier	●	●						
	C-3 : Régional								
	C-4 : Spécial								
	C-5 : Agricole								
	C-6 : Services professionnels et administratifs								
	I : INDUSTRIE								
	I-1 : Prestige								
	I-2 : Légère								
	I-3 : Lourde								
	P : COMMUNAUTAIRE								
	P-1 : Espace public	●	●						
	P-2 : Voisinage								
	P-3 : Régional								
	P-4 : Spécial								
	A : AGRICULTURE								
	A : Agriculture								
	CONS : CONSERVATION								
	CONS : Conservation								
	CONS-1 : Conservation intégrale								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(3)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)	(1)						
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée	●	●						
	Jumelée		●						
	Contiguë								
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)	10	10						
	Largeur maximale (m)								
	Superficie de planchers minimale (m²)	100	100	100					
	Superficie de planchers maximale (m²)								
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1					
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2	1					
	Hauteur en mètres maximale	10	10	6					
	RAPPORTS								
	Planchers/terrain maximal	1,2	1						
	Espace bâti/terrain minimal			0,15					
	Espace bâti/terrain maximal	0,45	0,5						
	MARGES								
	Avant minimale (m)	7	7	15					
	Latérale minimale (m)	3		(4)					
	Latérales totales minimales (m)	12	6	(4)					
	Arrière minimale (m)	7	7	(4)					
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Front de lot minimal (m)	30	25	30						
Profondeur minimale (m)	40	40	40						
Superficie minimale (m²)	1500	1000	1500						
DIVERS									
Nombre de logements (min/max)	0/0	0/0							
Densité nette log/ha (min/max)	0/0	0/0							
PIIA	●	●	●						
Notes particulières	(2)	(2)	(2) (4) (5)						
NOTES								Amendements	
(1) Brasseries, tavernes, bars, salles de réception, discothèques et commerces de divertissement avec spectacles.								No. Régl.	Date
(2) Chapitre XII - Dispositions particulières pour certains usages, section VIII - Dispositions particulières applicables aux écrans sonores et aux espaces tampons.								RV-1441-072	20-févr-19
(3) Station-service et lave-auto									
(4) Chapitre XII - Dispositions particulières pour certains usages, section II - Dispositions particulières aux stations-services									
(5) Article 320.1.3. - Norme de contingentement pour l'usage « station-service et lave-auto »									